2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
ILEST PROPOSÉ parmadame Marie Hélène Lebel et RésolU :
QUE l'ardre du jour sait adopté tel que présenté
ADOPIÉEÀ L'UNANIMITÉ
RÉSOLUTION: CA 001 - 2024 07 02
3 Entente avec le Collège La Passerelle
À la suite de la résolution n° CA 080 – 2023 11-27 adoptée par le conseil d'administration à sa remontre du 27 novembre 2023 concernant l'entente avec le Collège La Passerelle, madame Nancy Couture nous informe des résultats obtenus aucours des dernières années. Elle mentionne avoirreçurécemment une demande de précisions visant à spécifier les terrants et aboutissants de l'entente contractuelle avec ce parterraire. Étant donné que les membres du conseil d'administration ont autorisé ce parterrairat, madame Couture terrait à les informer des développements ainsi que de la documentation qui sera transmise pour répondre à la demande formulée. Les administrateurs délibèrent sur le sujet.
4 Clôture de la séance
L'ordre dujourétant épuisé, la séance est levée à 18 h 18
Élith Tiemblay, présidente

Vincent Pelletier; secrétaire général